

Rapport annuel de EPIQ Machinerie sur le Travail forcé  
et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes

## **INTRODUCTION**

Le présent rapport a été préparé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, conformément à l'article 11 de la Loi relative à la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi »). Le présent rapport décrit les mesures que EPIQ Machinerie a prises pour prévenir et réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement de EPIQ Machinerie. Le conseil d'administration de EPIQ Machinerie a approuvé le présent rapport tel qu'attesté ci-dessous le 21 mai 2024.

## **STRUCTURE, ACTIVITÉS ET CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT**

- EPIQ Machinerie Inc - Incorporée au Québec, société privée
- EPIQ Advanced Dynamics Corporation Ltd. - Incorporée au Canada, société privée
- EPIQ Mecfor Inc - Incorporée au Québec, société privée

Epiq Machinerie Inc. est une société constituée en personne morale qui fournit des solutions globales d'équipements innovants pour améliorer la manutention et le flux de processus d'une aluminerie, d'une usine de pâtes et papiers et de projets d'hydrométallurgie par l'intermédiaire de ses filiales EPIQ Advanced Dynamics Corporation Ltd, EPIQ Mecfor et de sa partie liée ADF Engineering.

Au 31 décembre 2023 EPIQ Machinerie employait 300 personnes dans l'administration, la vente, le service après-vente, la gestion de projet, l'ingénierie et la fabrication au Québec.

## **Description de la chaîne d'approvisionnement d'EPIQ Machinerie**

Notre chaîne d'approvisionnement est constituée d'entités qui soutiennent notre vision en tant que fournisseur de solutions au client final, depuis l'ingénierie jusqu'à la fabrication des solutions proposées. La majeure partie du processus d'ingénierie se déroule au Canada et la fabrication a lieu dans notre entité apparentée en Inde (ADF Engineering) ainsi qu'en sous-traitance locale du processus de fabrication.

La chaîne d'approvisionnement d'EPIQ Machinerie est un réseau interconnecté qui relie différents fabricants sous-traités, distributeurs ou fabricants de biens et/ou services commercialement disponibles. Ceux-ci circulent depuis leur point d'origine jusqu'aux utilisateurs finaux. La coordination de diverses activités telles que l'approvisionnement en matières premières, la production, le transport, le stockage et la livraison est nécessaire pour répondre aux demandes des clients utilisateurs finaux.



**La chaîne d'approvisionnement d'EPIQ se compose de trois domaines principaux d'activité :**

1. Biens commercialement disponibles.
2. Sous-traitance de la fabrication.
3. Approvisionnement en services, soit localement soit sur les sites des utilisateurs finaux.

En 2023, EPIQ Machinerie a acheté et importé des biens selon la répartition géographique suivante : Canada 65%, États-Unis, France, Inde, Norvège, Allemagne, Italie, Bahreïn.

L'ensemble de ces pays est soumis à des réglementations strictes concernant le travail des enfants. L'Inde présente un risque élevé au niveau des pratiques dans le pays, mais totalement prohibé dans nos usines.

**La chaîne d'approvisionnement de EPIQ Machinerie comprend une large gamme de produits et de services couvrant divers secteurs, dont principalement :**

- Articles mécaniques 30%
- Articles électriques
- Articles hydrauliques et pneumatiques
- Fabrication acier

## **POLITIQUES ET PROTECTIONS**

Nous avons mis en place des politiques exhaustives visant à protéger les droits de la personne et à prévenir le recours au travail forcé et au travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement.

L'engagement de EPIQ Machinerie à prévenir le travail forcé et le travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement s'appuie sur des politiques établies. Pour nous, l'éthique va au-delà de la conformité aux règles et réside dans une culture de gouvernance globale. Notre département Culture et Talents offre de la formation sur l'intégrité de façon régulière, en plus de publier et de faire respecter notre Manuel d'entreprise, notre Code de conduite des employés et des fournisseurs et notre Politique en matière de droits de la personne. Nous adoptons aussi plusieurs mécanismes permettant au personnel et aux tiers de signaler anonymement toute préoccupation.

EPIQ Machinerie reconnaît l'importance fondamentale de la dignité humaine et de l'égalité. Nous croyons que la croissance économique et le progrès social vont de pair et, par conséquent, faisons tout notre possible pour offrir un milieu de travail sain et sécuritaire. Nous avons à cœur de protéger les droits de la personne dans le cadre de nos activités et de nos relations d'affaires.

Outre les principes énoncés ci-dessus, notre politique en matière de droits de la personne interdit spécifiquement le recours à toute forme de travail forcé, y compris le travail en prison, le travail sous contrat, le travail de servitude, le travail militaire, les formes modernes d'esclavage et toute forme de traite d'êtres humains. **Il est par ailleurs strictement interdit d'embaucher des personnes qui n'ont pas atteint l'âge minimum autorisé par la législation locale.** EPIQ Machinerie veille au respect de sa Politique en matière de droits de la personne conformément aux mécanismes d'évaluation interne applicables.

#### **Code de conduite interne :**

Notre Code de conduite définit les valeurs et les attentes de EPIQ Machinerie en matière d'éthique. Il s'applique à l'ensemble du personnel, de la direction et de l'administration du groupe. Le Code de conduite ne traite pas directement des questions du travail des enfants et du travail forcé, mais confirme l'engagement de EPIQ Machinerie à s'assurer que chaque personne qui travaille en son nom respecte les normes éthiques les plus élevées. Il détaille les normes de comportement auxquelles l'ensemble des employés doit se conformer. La responsabilité de l'ensemble des gestionnaires est également établie afin de contribuer jour après jour à faire vivre nos valeurs basées sur le respect de la personne et de son intégrité.

L'ensemble des gestionnaires doivent aussi créer et maintenir un milieu de travail où les membres du personnel n'hésiteront pas à partager leurs préoccupations en matière d'éthique si un événement venait à se produire en leur présence. Chaque administrateur, membre de la haute direction, directeur, gestionnaire et superviseur doit certifier chaque année qu'il ou elle respecte le Code de conduite. Les membres de notre personnel ont l'obligation de signaler de bonne foi toute violation présumée ou confirmée du Code de conduite.

#### **Code de conduite des fournisseurs :**

L'ensemble des fournisseurs de EPIQ Machinerie doivent se conformer au [Code de conduite des fournisseurs.pdf](#) de EPIQ Machinerie et le signer annuellement.

### **ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES**

Comme notre main-d'œuvre se compose principalement d'ouvriers spécialisés et de personnel de bureau, nous estimons que le risque de recours au travail forcé et au travail des enfants dans le cadre de nos activités directes est nul en Amérique du Nord (65% Canada) et en Europe (+de 80% de nos activités). Qui plus est EPIQ Machinerie recrute la majorité de ses effectifs au Canada, et la grande majorité est embauchée ou mise sous contrat directement par le groupe et non par l'intermédiaire de contractants.

Le département Culture et Talents concentre beaucoup d'efforts dans l'élaboration de politiques ou l'organisation de sensibilisations sur des thèmes tels que : santé et sécurité, discrimination et harcèlement, heures de travail, salaires et avantages sociaux, liberté d'association, sensibilisation et prévention des employés (bien être, santé mentale, respect de l'intégrité et combat des préjugés).

L'évaluation a permis de déterminer qu'environ 95 % des fournisseurs présentent un risque nul de pratique du travail forcé ou travail des enfants, tandis que 5 % des fournisseurs présentaient un risque modéré. Aucun fournisseur ne présentait un risque élevé car même si certaines pratiques ont cours en Inde ou au Bahreïn l'ensemble de nos installations ne le font pas, nos visites régulières en témoignent. Le risque modéré pourrait porter sur un faible % de fournisseurs de nos fournisseurs. Selon notre connaissance et compte tenu de la durée depuis laquelle EPIQ Machinerie travaille avec les mêmes fournisseurs, nous sommes en mesure d'affirmer que seul un faible % de fournisseurs situés en Asie pourrait présenter un risque.

### **MESURES CORRECTIVES**

À ce jour, EPIQ Machinerie n'a pas eu connaissance de cas de travail forcé ou de travail des enfants dans le cadre de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement. Par conséquent, EPIQ Machinerie n'a pris aucune mesure corrective.

### **REMIEDIATION A LA PERTE DE REVENUS**

A ce jour, EPIQ Machinerie n'a eu connaissance d'aucune perte de revenus pour les familles vulnérables résultant des mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement. Par conséquent, EPIQ Machinerie n'a pas pris de mesures correctives en ce qui concerne la perte de revenus résultant des efforts visant à réduire le travail forcé et le travail des enfants.

### **FORMATION**

EPIQ Machinerie n'ayant relevé aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités ou sa chaîne d'approvisionnement, il n'a pas eu à prendre de mesures pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants ou pour remédier à toute perte de revenus subie par des familles vulnérables à la suite de mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement.

### **ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ**

Nous n'avons pas d'indicateurs clés de performance concernant l'esclavage ou la traite des êtres humains, car tout cas serait considéré comme une violation de la loi, des normes de nos fournisseurs et/ou des politiques de notre entreprise.

Comme indiqué ci-dessus, EPIQ Machinerie n'a pas eu connaissance de risques de travail forcé ou de travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement. Afin d'évaluer l'efficacité de ses efforts, EPIQ Machinerie met plusieurs mesures en place pour 2024 :

- Visites bi-annuelles des fournisseurs, signature obligatoire du code de conduite, questionnaire obligatoire à la signature de chaque contrat.
- Commande d'une étude à une firme externe spécialisée en évaluation des risques afin d'avoir un tableau juste du niveau de risque que nos fournisseurs pourraient représenter. Entre temps nous avons établi une attestation de respect des politiques à faire signer par nos fournisseurs sur laquelle ils doivent officiellement se commettre.



**APPROBATION ET SIGNATURES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Déclaration le conseil d'administration de EPIQ Machinerie a approuvé le présent Rapport conformément au sous-alinéa 11(4)b)i) de la Loi. En vertu des exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, nous, soussignés, attestons que nous avons examiné le contenu du présent rapport conjoint pour l'entité spécifiée ci-dessous. À notre connaissance et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, nous attestons que le contenu du présent rapport conjoint est véridique, exact et complet à tous égards importants, aux fins de la Loi, pour la période de référence susmentionnée.

Nom: Eloise Harvey

Titre: Chef de la direction

Nom: Peter Sakaitis

Titre: Chef des Finances

Nom: Naji Elbiad

Titre: Chef des Opérations

Nom: Stephen Denton

Titre: Partner (Seafort)

Nom: Rob Normandeau

Titre: Managing Partner and President (Seafort)

|